Berne, 7 Novembre 2021

**Réponse de la Suisse à l’appel à contribution en vue de la préparation du rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme conformément à la résolution 42/17 du Conseil des droits de l'homme intitulé « Droits de l’homme et justice transitionnelle »**

Compte tenu des questions très larges et ouvertes du questionnaire, ce document se focalisera sur l’ancrage stratégique de la Suisse relatif au traitement du passé, son lien avec les SDG 16, la mise en œuvre du plan national d’action 1325 et des processus inclusifs ainsi que sur des exemples concrets d’une approche intégrée en Amérique centrale qui montrent quelques succès et des défis qui persistent.

**Ancrage stratégique**

Conformément aux objectifs ancrés dans sa Constitution, la Suisse s’engage sur la scène internationale pour favoriser la coexistence pacifique des peuples et promouvoir le respect et la protection des droits de l’homme. La « [Vision de la politique étrangère de la Suisse à l’horizon 2028](https://www.dfae.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aktuell/dossiers/avis28-bericht-190619_FR.pdf) » indique que

« L’engagement en faveur du développement durable, de la paix, de la sécurité et d’un ordre mondial fondé sur des règles restera une priorité de la politique étrangère suisse » et donne quelques exemples de mesures:

* Contribution à la prévention et au règlement de conflits
* Bons offices (p. 34) – soutien au dialogue, facilitation, soutien aux négociations, soutien à la médiation, médiation - et expertise/compétence technique sur les questions constitutionnelles, en matière de traitement du passé et dans le domaine de la lutte contre l’impunité
* Promotion des institutions étatiques opérationnelles et respect de l’état de droit pour un développement économique (p. 29)
* Promotion de la paix au niveau local et focalisation sur certains aspects des conflits, par exemple encouragement du dialogue, le partage du pouvoir et la prise en compte de tous les intérêts
* Participation aux opérations civiles et militaires de maintien de la paix
* Combiner coopération au développement et promotion de la paix et de la sécurité (p.35)

La [Stratégie de politique extérieure 2020-23](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/Aussenpolitische-Strategie-2020-23_FR.pdf), qui concrétise cette vision, rappelle que la Suisse œuvre à la promotion de la paix en contribuant de manière active à la promotion de la démocratie, à la prévention des conflits, aux processus de médiation et de règlement des conflits ainsi qu’à la lutte contre l’impunité (objectif 1.2). Par ailleurs, la Suisse milite pour une Cour pénale internationale (CPI) efficace (objectif 7.2). Chaque année un [rapport de politique extérieur](https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2021/230/fr)e est établi pour rendre compte de sa mise en œuvre (chapitres Paix et Sécurité et Durabilité). Ainsi un [rapport sur l’implémentation de la stratégie antérieure](https://www.dfae.admin.ch/dam/deza/en/documents/publikationen/rechenschaftsberichte/Schlussbericht-Umsetzung-Botschaft-2017-2020_en.pdf) (2017-2020) a été réalisé.

Ce rapport indique que les principales causes des tensions sociales, de l'instabilité économique, de l'extrémisme violent et des conflits armés sont la pauvreté, la discrimination, les violations des droits de l'homme, les effets du changement climatique et des institutions étatiques faibles et corrompues. La Suisse a donc entrepris des efforts complémentaires pour réduire les causes des conflits et de la fragilité des institutions étatiques en combattant des facteurs comme l'exclusion politique et sociale, l'héritage d'atrocités passées, les crises prolongées et les violations des droits de l'homme mais aussi en rétablissent la confiance dans les autorités, l’état de droit et en promouvant des institutions redevables, l’accès à la justice et des sociétés justes et inclusives (voir SDG 16).

Entre 2017 et 2020 la Suisse a par exemple soutenu ou accompagné 17 processus de paix, par exemple en Syrie, Mozambique ou Colombie.

De plus elle a soutenu des efforts plus larges en contribuant au renforcement des garanties de non-répétitions avec une mise à disposition des experts ou des formations thématiques dans le cadre du désarmement, démobilisation et réintégration[[1]](#footnote-1), renforcement des institutions de sécurité[[2]](#footnote-2), soutien au transitions par la participation dans des opérations civiles et militaires de paix[[3]](#footnote-3).

Les stratégies sectorielles et les lignes directrices du département, en particulier [la stratégie de coopération internationale 2021-2024](https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf)[[4]](#footnote-4), les stratégies géographiques ainsi que les [lignes directrices sur les droits de l’homme 2021-2024](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aktuell/news/2021/20210603-leitlinien-menschenrechte_FR.pdf)[[5]](#footnote-5), font explicitement référence au travail de traitement du passé et de prévention des atrocités. Le [rapport volontaire sur la mise en œuvre du droit international humanitaire](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/20200812-HVR-Bericht_FR.pdf) (chap. 4, 6 et 7), le plan d’action national sur les femmes, la paix et la sécurité (voir genre) ainsi que [la stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/MenschenrechtehumanitaerePolitikundMigration/Strategie-zum-Schutz-der-Zivilbevoelkerung-in-bewaffneten-Konflikten-2013_fr.pdf)[[6]](#footnote-6) font également partie des documents pertinents.

La Suisse prend donc des mesures complémentaires et transversales pour implémenter les différents buts stratégiques. A cet effet, elle compte avec une **Task force Traitement du passé et prévention des atrocités** qui regroupe des représentants issus de divers services du Département Fédéral des Affaires Etrangères : de la politique de paix (DPDH), de la politique de développement (DDC), de la politique multilatérale (division ONU) et du droit international (DDIP). De par sa composition, la Task force garantit la coordination entre les différents domaines de politique étrangère concernés et assure une adéquation optimale entre les priorités de politique de paix et de politique de développement, aux niveaux stratégique et opérationnel. La Suisse peut ainsi s’appuyer sur une structure opérationnelle efficace, bénéficiant d’un fort ancrage institutionnel ainsi que sur des compétences thématiques[[7]](#footnote-7).

L’engagement de la Suisse et les mesures en matière de traitement du passé reposent sur quatre piliers: [le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et la garantie de non-répétition](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/en/documents/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/2020/Grafik_EN.pdf). Elle soutient et accompagne des initiatives bilatérales et multilatérales et travaille de manière transversale. La Suisse entend ainsi favoriser la réconciliation après de graves violations des droits de l’homme ou du droit international humanitaire. Elle offre son soutien et encourage la mise en place de mesures susceptibles de favoriser une transition vers une paix durable et à empêcher la récurrence des événements au sein des sociétés qui, dans le passé, ont été confrontées à de tels crimes. Un retour de la violence est en effet plus que probable dans de tels contextes. La Suisse soutient des processus qui visent à transformer la dynamique d’un conflit en une paix durable, à restaurer l’état de droit, à rétablir la confiance entre la société et les institutions étatiques et à renforcer la cohésion sociale.

Concrètement, elle met à disposition - dans le cadre de la politique de paix - des capacités dans les domaines de la médiation, de la facilitation et de la promotion du dialogue, ou encore offre des conseils et un suivi dans l’élaboration de stratégies ou la création de processus et de mécanismes ad hoc. Par exemple, elle conseille et assiste les États et accompagne des processus politiques, tels que la mise sur pied de commissions de vérité et de réconciliation, des programmes de réhabilitation et de dédommagement des victimes, la réforme des autorités et des institutions ou l’édification de monuments commémoratifs. En parallèle, elle milite dans les enceintes multilatérales pour le renforcement du cadre normatif.

Des exemples, non exhaustifs, des approches multidimensionnelles de la coopération internationale dans le domaine du traitement du passé :

En Colombie le programme de coopération internationale de la Suisse en Colombie[[8]](#footnote-8) repose sur la notion de complémentarité en intégrant les engagements de plusieurs entités administratives. Il s’agit de la DPDH, l’aide humanitaire de la DDC et le Secrétariat d’État à l’économie (SECO). En poursuivant l’objectif global en commun de soutenir la Colombie dans sa quête – de manière inclusive - de prospérité et de paix, le programme de coopération est orienté autours de quatre domaines d’actions qui sont implémentés de manière conjointe et en parallèle: 1) protection, reconstruction et accès aux services de base pour des personnes en situation de détresse; 2) promotion de la paix et prévention des conflits; 3) amélioration des services publics et renforcement des institutions pour la durabilité des villes et territoires; 4) et la compétitivité régionale et des emplois décents[[9]](#footnote-9).

En ce qui concerne le domaine du traitement du passé, la Suisse a poursuivi un engagement depuis quinze ans et orienté à long terme. En 2018, une [évaluation externe](https://www.aramis.admin.ch/Default?DocumentID=46765&Load=true) été menée et a saisi un bilan positif pour l’engagement Suisse entre 2006-2018 qui consistait en une combinaison d'expertise professionnelle et de diplomatique, permettant d’ancrer le processus de traitement du passé dans le pays. Actuellement, la Suisse concentre son appui aux institutions de traitement de passé qui ont été créées par l’Accord de paix de 2016 » en tant que « système intégrale de vérité, justice, réparation et non-répétition ».

En Syrie la Suisse a travaillé sur trois niveaux pour apporter une résolution pacifique du conflit. Elle a soutenu le processus de paix de l'ONU à Genève en coopération directe avec l'envoyé spécial des Nations unies, a encouragé la coexistence pacifique sur le terrain, et a encouragé les efforts visant à documenter les crimes de guerre et de graves violations des droits de l'homme, ainsi que pour faire face au passé. De même elle a soutenu le processus de recherche des personnes disparues en déployant des experts.

Aussi avec le soutien de la Suisse, le mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie est devenu opérationnel depuis sa création et est actuellement activement impliqué dans le soutien des efforts d'enquête et de poursuite au sein de différentes juridictions nationales en Europe.

Au Mali, la Suisse est présente depuis 1977 et favorise le développement, la paix et la prévention de la violence au Mali. Le Mali occupe une place pivot pour la politique de paix suisse dans la région du Sahel. Face aux réponses sécuritaires et militaires dites « dures », la Suisse se profile par une approche plus nuancée, basée sur la promotion du dialogue et de solutions négociées entre tous les acteurs concernés. La poursuite d’un dialogue transparent autour de la mise en œuvre de l’Accord Pour la Paix et la Réconciliation (APR) reste une des priorités pour la Suisse. Elle a joué un rôle clé dans la formation des négociateurs/trices malien/nes qui ont participé aux échanges dans le cadre des processus de Ouagadougou et Alger. Dans le passé, elle a soutenu des projets donnant aux femmes et aux jeunes des outils de résolution de conflits. Actuellement, elle favorise le dialogue entre savants religieux afin d’élaborer et de diffuser des messages de prévention de la violence. La Suisse soutient la composante civile de l’Ecole de Maintien de la Paix (EMP), seule institution francophone du type en Afrique subsaharienne dispensant des formations de qualité en matière de promotion et consolidation de la paix et propose des espaces d’échanges, afin d’identifier les besoins et des actions délibérées ou des mécanismes qui permettent d’optimiser l’engagement auprès et au profit des populations civiles. Elle fournit également aux organisations internationales - telles que la mission des Nations unies MINUSMA ou la mission de l’Union européenne EUCAP Sahel Mali - des experts suisses civils et policiers qui mettent leurs compétences au profit de ces missions dans les domaines du rétablissement de l’autorité de l’Etat, de la réforme de la justice et de la sécurité, de la promotion et la protection des droits de l’homme, et de l’aide humanitaire.

**SDG 16+**

L’engagement de la Suisse dans le traitement du passé s’inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (notamment le SDG16).

La Suisse a élaboré une [stratégie pour le développement durable 2030](file:///C%3A%5CUsers%5CAER%5CDownloads%5CStrat%25C3%25A9gie%20pour%20le%20d%25C3%25A9veloppement%20durable%202030%20%282%29.pdf). En ce qui concerne la justice transitionnelle le chapitre relatif à l’«Égalité des chances et cohésion sociale» est le plus relevant. Il englobe les objectifs de développement durable 1,3,4,5,8,11,16 et 17 en définissant des objectifs au niveau national et international.

Pour sa mise en œuvre, la Suisse a établi - en plus des stratégies sectorielles (mentionnées auparavant) déjà existantes - un [plan d’action national](file:///C%3A%5CUsers%5CAER%5CDownloads%5CPlan%20d%25E2%2580%2599action%202021-2023%20relatif%20%25C3%25A0%20la%20Strat%25C3%25A9gie%20pour%20le%20d%25C3%25A9veloppement%20durable%202030%20%282%29.pdf) qui prévoit dans le cadre de l’objectif 4 au niveau national entre autre : la mise en place d’une institution nationale des droits de l’homme[[10]](#footnote-10), la création d’un centre national de compétences pour le conseil aux victimes de racisme et une clarification de la compétence et coordination de la protection contre la discrimination des LGBTI.

Tous les quatre ans, le Conseil fédéral rend compte – dans un rapport national [[11]](#footnote-11)– des développements, des progrès et des défis enregistrés dans la mise en œuvre de l’Agenda 2030[[12]](#footnote-12).

Comme évoqué dans le rapport national de 2018, les efforts de la Suisse dans le cadre de l’objective de développement durable 16 se concentrent au niveau international sur : i) la promotion de la bonne gouvernance ; ii) la consolidation de la paix et la protection des personnes contre la violence ; iii) la promotion de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice ; et iv) le soutien aux réformes de l'ONU.

En ce qui concerne le traitement du passé, les sous-objectifs 16.3 et 16.6 montrent le plus directement la contribution des mesures, politiques et stratégies antérieurement décrites à la réalisation de l’agenda 2030.

Le sous-objectif 16.3 comprend par exemple des mesures comme[[13]](#footnote-13). :

* Des nombreux programmes bilatéraux de développement pour promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice. Le portefeuille du secteur de la justice de la coopération suisse au développement comprend la réforme juridique, la réforme du système judiciaire, la promotion de l'accès à la justice pour les groupes vulnérables et discriminés ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, qui joue un rôle central dans l'application crédible et transparente de la loi
* Dans le domaine des archives et du traitement du passé, la Suisse s'engage à collecter et à préserver des documents, des dossiers et des archives documentant des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international.
* La Suisse conserve ("safe haven") les archives d'autres pays (sur la base de traités d'État) qui documentent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international.
* Dans le cadre de cet engagement, la Suisse - en coopération avec des acteurs étatiques, de la société civile et internationaux - a développé avec succès des normes internationales "[Guiding Principles for Safe Havens for Archives at Risk](https://safehavensforarchives.org/en/who-we-are/)" pour le transfert et la préservation d'archives à risque qui documentent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international et qui peuvent jouer un rôle important pour le traitement futur du passé.
* La Suisse apporte également son expertise dans les domaines du traitement du passé et de l'engagement dans la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.
* La Suisse soutient des processus politiques dans des domaines tels que la démocratie et le traitement du passé, qui visent notamment à renforcer la résilience des institutions dans les situations de crise.

Le rapport national dans l’annexe rend compte en détail des différentes avancées spécifiques dans le cadre de ces mesures.

Avec les mesures prises dans le cadre du sous-objectif 16.3, la Suisse encourage le développement politique, la recherche fondamentale et la mise en œuvre des aspects pertinents du traitement du passé dans le domaine des archives et de la numérisation. La documentation des violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international et leur conservation sont fondamentales pour l'accès à la justice. Les mesures prises par la Suisse dans le domaine du traitement du passé suite à des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire contribuent à rétablir l'état de droit et à renforcer la confiance entre la société et l'Etat ainsi que la cohésion sociale. Cela permet de transformer la dynamique du conflit en une paix durable. Par exemple, en accordant aux victimes des réparations et un accès à la justice, en renforçant la résilience des institutions et en prenant des mesures concrètes, larges et compréhensibles pour éviter que les événements ne se reproduisent. En substance, les mesures ont donc également un effet préventif. Dans la lutte contre l'impunité, la Suisse contribue par ces mesures au renforcement de la justice pénale internationale et favorise la complémentarité entre les instances nationales et internationales.

Le sous-objectif 16.6 comprend par exemple des mesures :

* De bonne gouvernance, notamment le renforcement des institutions nationales et locales ainsi que des services publics de base, la gestion des finances publiques, l'inclusion sociale et la lutte contre la corruption. Au niveau international la Suisse encourage la bonne gouvernance et les institutions fortes en soutenant les programmes de décentralisation et de gouvernance locale des pays partenaires.
* La Suisse encourage les échanges internationaux entre les acteurs gouvernementaux, de la société civile et internationaux dans le cadre de l'Action Mondiale contre les Atrocités de Masse (GAAMAC) sur les meilleures pratiques pour développer et renforcer les structures nationales de responsabilité dans le domaine de la prévention des atrocités et sur les questions abordées dans ce cadre.
* Dans son engagement multilatéral, la Suisse soutient le système des Nations Unies et le Groupe de la Banque Mondiale[[14]](#footnote-14) pour mieux adresser les causes profondes de la fragilité et prévenir les conflits violents. Un axe important de ce travail porte sur le renforcement des institutions nationales et sous-nationales, pour qu’elles soient plus inclusives et efficaces. C’est par exemple le cas du Bureau des Crises du Programme des Nations Unies pour le Développement, qui promeut un engagement renforcé de l'agence en faveur des « fonctions de base de l’Etat » (core governement fonctions) : accès aux services de base, état civil, participation citoyenne, etc.

Cependant, des mesures, politiques et stratégies de traitement du passé peuvent également contribuer à la mise en œuvre d’autres sous-objectifs comme le 16. a : Le traitement du passé peut contribuer à prévenir le retour à la violence dans des contextes marqués par la violence. La Suisse a accompagné de nombreuses initiatives de traitement du passé dans des contextes nationaux sous forme de partage d’expériences, de facilitation de dialogue, de formation et de mise à disposition d’expertise sur des processus techniques et politiques.

Aussi pour le sous-objectif 16.1 : Dans le cadre de programmes de coopération internationale bilatérale à long terme, la Suisse contribue à la prévention de la violence et de l'extrémisme violent dans ses pays partenaires en renforçant la capacité et la responsabilité des acteurs étatiques dans les secteurs de la sécurité et de la justice et en les soutenant dans la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques visant à endiguer la violence et l'extrémisme violent. La Suisse lance et soutient des initiatives, notamment dans les domaines de la protection des civils, des déplacements forcés, de l'accès humanitaire et de l'impact du contre-terrorisme et des sanctions sur les engagements humanitaires. Elle a également encouragé les dialogues sur la mise en œuvre du droit humanitaire international, les enfants soldats et le traitement du passé.

De même, des contributions dans le cadre d’autres sous-objectifs peuvent être pertinents ou contribuer positivement à des mesures, politiques et stratégies de traitement du passé, promouvoir ou maintenir un contexte propice pour sa mise en œuvre ou permettre des points d’entrée :

La Suisse a contribué à prévenir des violences électorales lors de campagnes électorales à haut risque telles qu’au Zimbabwe (élections présidentielles de 2018), Nigeria (élections présidentielles de 2019), Myanmar (élections parlementaires de 2020) et Géorgie (élections présidentielles de 2018 et parlementaires de 2020) à travers un outil concret de prévention de la violence. Elle a également renforcé la diffusion et le monitoring des codes de conduite et elle a inclus des standards et mécanismes pour contrer l’utilisation négative des nouvelles technologies dans le cadre des élections de 2020 au Myanmar et en Géorgie. Ces différents contextes sont néanmoins très volatiles et les efforts devraient non seulement être continués, mais également renforcés (lien avec les objectifs 16.7, 16.3, 10.2).

Ainsi, la Suisse soutient le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger et thématise la prévention des atrocités dans les enceintes onusiennes, notamment par le biais de résolutions au Conseil des droits de l’homme. En outre, la Suisse s’engage politiquement et financièrement pour l’initiative "Action Globale contre les Atrocités de Masse", qu’elle a présidée jusqu’à fin 2020. Cette initiative vise à la mise en place précoce et permanente de mécanismes de prévention nationaux. La Suisse met également à disposition de son réseau d’ambassades un instrument d’analyse et d’action précoce pour des situations de risque (lien avec les objectifs 4, 5, 10, 17, 16.3, 16.7, 16.10, 16.b).

Dans sa politique étrangère, la Suisse s'engage au niveau multilatéral et bilatéral pour la protection et la lutte contre la discrimination des minorités nationales, religieuses et ethniques ainsi que des personnes ayant des besoins de protection élevés, à savoir les personnes handicapées, les personnes déplacées de force, les migrants, les enfants ou les personnes LGBTI. Elle encourage les mesures visant à promouvoir le pluralisme et le respect des différences.

La Suisse soutient les processus de démocratisation et encourage la prise de décisions réactives, inclusives et participatives dans ses pays partenaires. La DDC s'engage ainsi à la fois auprès des autorités étatiques en tant que responsables et auprès des organisations citoyennes et sociales en tant que titulaires de droits. Dans de nombreux pays partenaires, l'espace pour une participation inclusive se réduit en raison du recul de la démocratie et des tendances autoritaires. La DDC soutient donc la société civile locale pour promouvoir la participation des citoyens au niveau communautaire (lien avec 16.7).

L'engagement de la Suisse dans le domaine du recouvrement des avoirs, par exemple, sert à garantir que les fonds acquis illégalement auprès de personnes étrangères politiquement exposées (PPE) soient remis dans le circuit économique légitime par leur confiscation et leur restitution aux pays d'origine. De cette manière, la Suisse contribue également à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent au niveau international. Dans certains cas, les PEP en question ont pillé les ressources de leur pays et commis des violations graves des DH.

Les expériences antérieures confirment l’importance déjà reconnue par la Suisse d’une approche stratégique complémentaire et transversale du traitement du passé ce qui permet aussi une contribution diverse de la mise en œuvre de l’agenda 2030.

De plus, la Suisse étant membre du groupe de travail sur la justice transitionnelle et SDG 16+ - en collaboration avec la Task Force de Justice de l’initiative pathfinders - a contribué ensemble avec d’autres membres au rapport [«Construire une paix et un développement durables après des violations massives des droits de l'homme»](https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ_Report_WG-TJ-SDG16%2B_2019_Web.pdf) sur la contribution de la justice transitionnelle aux SDG.

Le rapport conclut que la justice transitionnelle peut fonctionner comme une plateforme de prévention – de manière directe ou indirecte - en augmentant la confiance dans le gouvernement et la société, en diminuant la volonté des institutions et des acteurs non étatiques à utiliser les violations massives comme outil politique, en réduisant les griefs, en aidant à identifier et à combattre l'exclusion et la discrimination structurelle, et en brisant les cycles de violence et d'injustice. Le rapport formule ainsi quelques recommandations, dont :

* Évaluer la valeur de la justice transitionnelle pour les objectifs et cibles des SDG, tels que l'état de droit, l'accès à la justice et les institutions inclusives, sur la base de ses processus et contributions à long terme plutôt que sur l'impact à court terme.
* Reconnaître le rôle essentiel que la justice transitionnelle peut jouer dans la prévention des violations des droits, de la répression, de la violence et les conflits violents.
* Élargir la compréhension des moyens pour obtenir des garanties de non répétition pour inclure un éventail plus large de réformes institutionnelles, juridiques et constitutionnelles ainsi que des interventions au niveau de la société civile, de la foi, de la culture, et des interventions au niveau individuel.
* Concevoir la justice transitionnelle de manière à ce qu'elle remette en question les systèmes et les structures d'inégalité, d'exclusion, de discrimination, et de division sociétale, ainsi que les autres causes profondes et moteurs structurels de la violence.

**Les processus de justice transitionnelle et la dimension genre:**

La Suisse a répondu en 2020 de manière extensive à un questionnaire du Rapporteur Spécial pour la promotion de la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition par rapport à « La perspective de genre dans les processus de justice transitionnelle » en Suisse, une réponse que vous trouvez en annexe.

La Suisse a adopté son plus récent [*Plan d’action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l’ONU (2018– 2022)*.](https://group.eda.admin.ch/group/Gender-Focal-Point-MENA/Shared%20Documents/02_Meetings/03_Gender_Focal_Point_Meeting_16.06.2021/Suisse_4i%C3%A8me_Plan_d%E2%80%99Action_National_Femmes_Paix_S%C3%A9curit%C3%A9_2018-2022.pdf#search=plan%20d%27action%20national%201325) C’est le quatrième plan d’action national 1325. L’implémentation du plan national se traduit dans d’autres documents stratégiques qui présentent souvent un lien avec le maintien de la paix et le développement[[15]](#footnote-15).

Plusieurs objectifs formulés dans le plan national font référence à la thématique de ce questionnaire : notamment l’objectif 1 : « Inclusion efficace des femmes dans la prévention des conflits » ; l’objectif 2 « Participation et influence des femmes dans le règlement des conflits et les processus de paix » et plus spécifiquement le sous-objectif 4 « Le traitement du passé et les processus de réconciliation tiennent compte de la dimension de genre, sont garants de la participation des femmes sur un pied d’égalité avec les hommes et prennent leurs points de vue en considération» ainsi que partiellement l’objectif 3.1 « Les femmes et les filles victimes de violences sexuelles et basées sur le genre bénéficient d’une assistance médicale et psychologique et peuvent accéder à la justice».

Chaque unité d’organisation a été en charge de mener les activités qui lui ont été assignées. Des rapports sur les principaux succès obtenus et difficultés rencontrées sont présentés chaque année. Le [rapport sur l’implémentation 2018-2019](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/en/documents/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/2020/Bericht-Umsetzung-NAP1325-Phase-2018-2019_en.pdf) a été publié et donne un aperçu des contributions de la Suisse par rapport aux aspects susmentionnés.

Ci-après quelques exemples concrets de comment la Suisse a contribué à ces objectifs :

* Conjointement avec la mission de soutien des Nations unies en Libye et avec les Pays-Bas, la Suisse a facilité le dialogue avec la société civile libyenne. Ce dialogue a donné lieu à des recommandations sur les droits des femmes et leur participation effective. Celles-ci ont été intégrées dans la feuille de route pour des élections inclusives et démocratiques en Libye.
* Au Liban, la Suisse soutient un processus de dialogue entre des femmes de différents partis politiques, ainsi que des femmes actives dans les mouvements d’opposition. Ce processus offre la possibilité de créer de nouveaux espaces au sein du système politique.
* En terme de renforcement des capacités dans le pays et dans les différents contextes prioritaires, la Suisse soutient des formations :
	+ Un cours de médiation de paix de deux semaines et, en coopération avec l'ONU, un master exécutif de deux ans d'études avancées en médiation. La Suisse fait un effort pour assurer une admission équilibrée entre les sexes dans le programme - 8 femmes sur 18 participants en 2017-2019 et 11 sur 21 en 2019-2021- et que tous les participants acquièrent une solide compréhension de la dimension de genre des conflits
	+ Lors du cours Traitement du passé qui a lieu chaque année avec la participation de 28 personnes (décideurs politiques, autorités civiles ou militaires, représentants de la société civile, experts, ambassadeurs, etc.) de différents contextes, la dimension de genre est abordée de manière transversale. De plus, une session spécifique est consacrée à la violence sexuelle, un sujet tabou pour de nombreux participants. En ce qui concerne le profil des participants et des experts invités, une représentation équilibrée des sexes est assurée.
* Philippines : La Suisse a présidé la Commission de justice transitionnelle et de réconciliation (CJTR) dans le cadre du processus de paix de Bangsamoro aux Philippines. La commission a établi plus de [90 recommandations et publié plusieurs rapports](https://www.tjrc.ph/report) sur divers sujets comme sur la question de terres. Les deux parties prenantes du processus ont accepté d’implémenter les recommandations et, par conséquence, la justice transitionnelle et la réconciliation font partie intégrante du processus de normalisation en cours. Les recommandations sont basées sur les différents rapports thématiques tels que le processus d'écoute avec une participation féminine d'environ 40%.

Parmi les nombreuses recommandations, plusieurs concernent la dimension de genre et leur mise en œuvre continue d’être encouragée par la Suisse : la ventilation par sexe des violations du droit international humanitaire et du droit international humanitaire, les initiatives de commémoration sensibles à la dimension de genre, les programmes de guérison psychosociale, les plans de développement, les programmes de réparation et la réforme du secteur de la sécurité. La mise en place d'institutions de justice transitionnelle (Commission nationale de justice transitionnelle et de réconciliation sur le Bangsamoro ; sous-commissions sur la mémoire historique, contre l'impunité et sur la promotion de la responsabilité et de l'État de droit, sur la dépossession des terres, et sur la guérison et la réconciliation) revêt une importance particulière.

En outre, une recommandation explicite sur les femmes, la paix et la sécurité a été établie, dans laquelle les agences nationales et locales doivent "institutionnaliser des programmes de renforcement des capacités pour les femmes du Bangsamoro en vue de leur autonomisation et de la reconnaissance de l'intégralité de leurs droits, y compris les droits de propriété", "assurer la participation politique significative des femmes Moro et autochtones dans les organes nationaux, régionaux et locaux" et "améliorer le plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité et inclure un plan d'action régional et/ou local sur les résolution du Conseil de Sécurité 1325 et 1820."

Dans son [dernier rapport](http://tpmt.ph/tpmt-sixth-public-report-march-2019-to-october-2020/), l'équipe de surveillance de tiers constate que le processus de paix reste fondamentalement sur la bonne voie et que les deux parties continuent d'être pleinement engagées dans la mise en œuvre des accords signés ce qui permet le maintien d’une certaine stabilité dans la région. Cependant, il est devenu évident que de nombreux éléments du processus de transition nécessiteront plus de temps afin de mener à bien le processus.

**Des exemples d’approche inclusif de politiques de justice transitionnelle**

Comme inscrit dans [la stratégie de coopération](https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf), la Suisse poursuit dans les processus de paix, un dialogue intégrant si possible tous les acteurs concernés, y compris toutes les parties à un conflit.

Syrie

Dans le contexte syrien, la Suisse soutient différentes initiatives pour permettre à la société civile syrienne de participer au processus de paix, par exemple en concevant la salle de soutien de la société civile en 2016, en coopération avec le bureau de l'envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie. Il s'agit du premier mécanisme institutionnel permettant de lier la société civile aux négociations officielles dans un processus de paix majeur, permettant à plus de 400 représentants de la société civile syrienne, dont de nombreuses femmes, de proposer des solutions possibles pour la paix en Syrie.

De plus, en absence des mécanismes de redevabilité, la Suisse s’engage à soutenir des tels efforts de documentation et préservation comme dans le cadre de la plateforme de Lausanne. Cette plateforme facilite l’échange d’information entre le mécanisme international, indépendant et impartial pour la Syrie et la société civile syrienne.

Colombie

Pendant plusieurs années, la Suisse a appuyé un programme de promotion de la paix à plusieurs niveaux en Colombie. Se basant sur le constat selon lequel la consolidation durable de la paix doit construire des ponts et inclure différents segments de la société, des activités ont été mis en œuvre par diverses organisations de la société civile suisse et colombienne - avec l’intention de favoriser la collaboration de différents acteurs étatiques et non étatiques.

Par exemple, la Suisse a facilité les processus de dialogue locaux et renforcé les organisations de la société civile de la région des Caraïbes afin qu'elles puissent mieux participer au processus de paix actuel et à la mise en œuvre des futurs accords. L'une des organisations du projet (Asociación Colectivo Mujeres al Derecho, Colemad) a participé, au niveau national, à des actions conjointes de plaidoyer promues par des organisations de femmes rurales ou par celles qui travaillent avec elles. L'agenda des femmes rurales (de la région des Caraïbes) est devenu plus important et plus visible sur la scène nationale, ce qui a conduit à certaines politiques et programmes publics visant à transformer les situations d'exclusion et d'inégalité, notamment en termes d'accès à la terre et de restitution des terres.

Ce projet a permis de forger des alliances qui sont devenus des acteurs pertinents dans les processus locaux de consolidation de la paix dans la région. Un succès important a été la révision de quatre plans de réparation collective pendant laquelle la nécessité et l'urgence d'intégrer une perspective de genre dans les processus de restitution des terres et de réparation a pu s’articuler.

De plus, la Suisse a soutenu un projet qui vise à renforcer la participation des citoyens dans trois communautés priorisées en Colombie en encourageant la collaboration entre les institutions locales et la société civile en vue du processus de mise en œuvre des PDET (programmes de développement à orientation territoriale, prévus par l'accord de paix de 2016). Cela permettra d'accroître la légitimité des projets, d'amplifier l'impact positif pour les communautés et de remédier au manque perçu de participation communautaire dans ce processus.

**Réussites et défis d’une approche intégrée en Amérique Centrale**

La Suisse soutient depuis longtemps les droits de l'homme et la gouvernance en Amérique centrale. Face à la fragilité croissante de l'État, aux niveaux élevés de criminalité et de violence, aux violations persistantes des droits de l'homme et à l'impunité quasi-totale, la Suisse a mis l'accent sur la promotion d'une [gouvernance](https://www.erweiterungsbeitrag.admin.ch/deza/fr/home/themes-ddc/reformes-etat-economie.html) inclusive, sur le lien entre la promotion des droits de l'homme[[16]](#footnote-16) et la lutte contre l'impunité, et sur la promotion de l'État de droit et de la responsabilité, notamment dans le secteur de la sécurité.

Au niveau régional, la [Stratégie suisse pour l'Amérique centrale 2018-2021](https://www.erweiterungsbeitrag.admin.ch/deza/fr/home/themes-ddc/reformes-etat-economie.html) a prévu de renforcer le système judiciaire interaméricain dans la lutte contre la corruption transnationale et l'application des droits humains en renforçant les liens intradepartamentaux entre le développement et coopération et paix et droits de l’homme. Ainsi, elle a soutenu de manière diverse la lutte contre la corruption et l’impunité au Guatemala et Honduras. Plus spécifiquement à travers un projet régional de soutien à deux mécanismes hybrides innovants: la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), dirigée par les Nations unies et créée en 2007, et la Mission d'appui à la lutte contre la corruption et l'impunité au Honduras (MACCIH), dirigée par l'OEA et créée en 2016.

La particularité de ces deux mécanismes est leur caractère hybride en tant que Commission internationale indépendante et autonome, d'une part, et instrument d'expertise technique pour soutenir les institutions nationales dans la lutte contre l'impunité, d'autre part. Les caractéristiques les plus pertinentes sont les suivantes :

* N’étaient pas censées se substituer aux institutions de justice pénale nationales, mais travailler en tandem avec elles, fournir des conseils d'experts et renforcer les capacités.
* Avaient la prérogative d'enquêter de sa propre initiative et pouvait sélectionner de manière autonome les affaires qu'elle souhaitait traiter parmi celles portées à son attention.
* Ont collaboré avec le bureau du procureur pour créer une nouvelle unité indépendante, le bureau du procureur spécial contre l'impunité (FECI/UFECIC), et avec le pouvoir judiciaire pour créer des tribunaux à haut risque afin d'empêcher toute ingérence dans les poursuites et les sanctions.

CICIG :

Les douze années d'activité de la CICIG sont une parenthèse dans la longue histoire d'impunité et de corruption qu'a connue le pays, avec de nombreux hommes politiques, ministres, fonctionnaires, hommes d'affaires et trois anciens présidents, soit en prison, soit faisant l'objet d'une enquête pour corruption. Les institutions de contrôle qui, auparavant, n'avaient pas fonctionné conformément à leurs mandats constitutionnels, ont contribué pour la première fois à des enquêtes sur la corruption de haut niveau. Comme conséquence, la CICIG a suscité une résistance de la part des élites enquêtées en déclarant celle-ci comme une ingérence étrangère dans les affaires nationales. En septembre 2019, le président de l'époque a décidé de ne pas renouveler son mandat.

L'héritage le plus pertinent de la CICIG est la création d'institutions spécialisées et délimitées au sein des institutions judiciaires nationales (FECI et tribunaux à haut risque), l'amélioration des techniques d'enquête et la modernisation du cadre juridique du pays pour le secteur de la justice pénale.

Cependant, la phase initiale post-CICIG depuis septembre 2019 a montré la fragilité des résultats positifs : le personnel qualifié et formé par la CICIG n'a pas été absorbé par la bureau du procureur, et la FECI a été mise à l'écart en interne ; les juges indépendants des tribunaux à haut risque ont été intimidés. Dans l'ensemble, l'avenir de la lutte contre la corruption au Guatemala est aujourd'hui très incertain, et plus encore dans un contexte de crise lié à la pandémie du Covid-19.

MACCIH :

Le MACCIH a obtenu des résultats remarquables dans les différents domaines de son mandat : dans le domaine de la lutte contre l'impunité, le MACCIH et l'UFECIC sont parvenus conjointement à rendre publiques les enquêtes sur 13 grandes affaires complexes de corruption de haut niveau impliquant les élites politiques et économiques les plus puissantes du pays ; dans sa fonction de prévention, le MACCIH a formulé d'importantes propositions pour le système juridique anticorruption hondurien ; dans le domaine de la réforme de la justice pénale, le MACCIH a contribué à la création de l'Observatoire citoyen du système de justice pénale ; dans le domaine du financement des partis politiques, le MACCIH a élaboré, en collaboration avec le Tribunal suprême électoral, le Congrès et les partis politiques, une proposition sur le financement, la transparence et la surveillance des partis politiques; et dans le domaine de la sécurité publique, le MACCIH a contribué à la restructuration et à la dépuration de la police nationale et à la création d'une unité de protection.

Son succès même à enquêter sur les élites politiques et économiques les plus puissantes du pays a été le facteur clé conduisant à son non-renouvellement en janvier 2020. Le fait qu'il ait été créé en réponse à des protestations citoyennes contre un gouvernement gravement entaché par un énorme scandale de corruption et de financement de campagne (et non comme un engagement d'un président réformateur) et le faible soutien politique ont limité ses capacités à s'attaquer aux structures de la corruption et du crime organisé du Honduras dès le départ. La fermeture du MACCIH est un coup dur pour la lutte contre la corruption et l'impunité, et il y a maintenant un risque sérieux que les résultats initiaux soient inversés.

Vous trouvez en annexe deux cas d’études sur l’engagement Suisse dans ces contextes, désormais les documents ne sont pas publics.

L'annulation des accords avec les missions internationales (MI) contre la corruption et l'impunité (CICIG, MACCIH) par les gouvernements du Guatemala et du Honduras, sous prétexte qu'elles portent atteinte à la souveraineté et perturbent les garanties procédurales, représente un revers dans la lutte contre la corruption. Les groupes de pouvoir politiques et économiques cherchent désormais à affaiblir les institutions et les réglementations existantes afin d’éviter de faire face à la justice. Malgré l'annulation de la CICIG et du MACCIH, la Suisse continue d'apporter à travers son Programme[*Strengthening Systems to Combat Corruption and Impunity in Central America*](https://www.eda.admin.ch/deza/en/home/themes-sdc/state-economic-reforms/democratization.par1_projectfilter_copy_page14.html/content/dezaprojects/SDC/en/2017/7F09778/phase1)son soutien en versant une contribution au Procureur spécial contre l'impunité (FECI) au Guatemala, à l'Unité spéciale fiscale contre la corruption (UFCC) et à l’Unité Fiscale Spéciale contre la Corruption (UFERCO) au Honduras ainsi qu’en renforçant les capacités de lobbying politique des organisations de la société civile à promouvoir les réformes institutionnelles.

Par ailleurs, la Suisse continue à soutenir le Système interaméricain des droits de l’homme à travers son programme [*Strengthening Governance and Human Rights in Central America*](https://www.erweiterungsbeitrag.admin.ch/deza/fr/home/pays/amerique-centrale.html/content/dezaprojects/SDC/en/2014/7F08235/phase2?oldPagePath=/content/deza/fr/home/laender/zentralamerika.html)*.*

Dans le contexte du Nicaragua, la Suisse a trouvé une manière innovante pour poursuivre son engagement de long terme même dans des conditions difficiles : en raison de la violente répression des manifestations antigouvernementales au Nicaragua en 2018, la Suisse a temporairement suspendu tous les projets qu'elle mettait en œuvre en partenariat avec le gouvernement. Mais elle a réussi à mettre en œuvre des activités liées aux droits de l'homme qui ouvrent un espace de dialogue et renforcent les capacités pour une transformation à long terme du conflit et une future démocratisation.

De plus, elle a fourni une assistance au Haut-commissariat des droits de l’homme HCDH, qui a envoyé une mission au Nicaragua pour rendre compte des violations des droits de l'homme dans le contexte de la crise. En réaction aux critiques contenues dans son rapport, le gouvernement a expulsé la mission du HCDH du pays. Depuis lors, le HCDH a rendu compte de la situation au Nicaragua depuis le Panama.

De même, le contexte est devenu difficile pour les acteurs de la société civile et plusieurs organisations ont dû arrêter leurs activités ou les poursuivre depuis l’exile.

Annexes :

* Réponse Suisse à un questionnaire du Rapporteur Spécial pour la promotion de la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition par rapport à « La perspective de genre dans les processus de justice transitionnelle »
* Rapport sur la capitalisation d’expérience au Guatemala par la Division Développement et Coopération (document non public)
* Rapport sur la capitalisation d’expérience au Guatemala par la Division Développement et Coopération (document non public)
* Swiss Cooperation Programme Colombia 2021-2024
* Rapport national 2018-2020 pour le SDG 16 (traduction non officielle)
1. [Swiss Peace Supporter de 2021 sur DDR](https://www.dfae.admin.ch/dam/eda/mehrsprachig/documents/publications/swiss-peace-supporter/Swiss_Peace_Supporter_31.03.2021.pdf) [↑](#footnote-ref-1)
2. [Swiss Peace Supporter de 2018 sur renforcement des capacités des institutions de sécurité](https://www.dfae.admin.ch/dam/eda/mehrsprachig/documents/publications/swiss-peace-supporter/swiss-peace-supporter-3-2018.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
3. [Swiss Peace Supporter de 2019 sur la SwissKoy](https://www.vtg.admin.ch/en/media/publikationen/swiss-peace-supporter.detail.publication.html/vtg-internet/en/publications/verwaltung/organisation/kdo-op/komp-zen-swissint/sps/2019_2_Swiss_Peace_Supporter.pdf.html) [↑](#footnote-ref-3)
4. Ce document donne une idée des objectifs et des instruments – aide humanitaire, coopération au développement, promotion de la paix et sécurité humaine - sur lesquels la Suisse comptent pour implémenter la stratégie et sa Coopération Internationale. Plus spécifiquement dans l’Annexe 1 le rôle de chaque entité pour l’implémentation de ces objectifs est spécifié aussi en lien avec les SDG 16 (cf. D) Promouvoir la paix, l’état de droit et l’égalité des genres (paix et gouvernance)). Pour voir les instruments en lien avec le traitement du passé regarder pages 30-31. Dans les contextes de crises prolongées, un accent particulier sera mis sur les synergies entre les instruments. [↑](#footnote-ref-4)
5. Consulter les chapitres 4.2. et 4.4. pour plus d’informations. [↑](#footnote-ref-5)
6. Consulter les pages 14-15 pour plus d’informations. [↑](#footnote-ref-6)
7. Plus d’information sur quelques activités que la Suisse a mené dans le passé – par ex. au Guatemala, Kosovo, Colombie, Mali, Tchad, Burundi ou aux Philippines - dans l’édition « [Traitement du passé](https://www.dfae.admin.ch/dam/eda/mehrsprachig/documents/publications/swiss-peace-supporter/2015-4-swiss-peace-supporter.pdf)» du Swiss Peace Supporter de 2015. [↑](#footnote-ref-7)
8. [Swiss Cooperation Strategy Colombia 2014 –2016](https://www.dfae.admin.ch/dam/deza/en/documents/laender/cooperation-strategy-colombia-2014-2016_EN.pdf) ; [Swiss International Cooperation: Context and Strategic Framework Colombia 2017–2020](https://www.erweiterungsbeitrag.admin.ch/dam/deza/en/documents/laender/cooperation-strategy-colombia-17-20_en.pdf) [↑](#footnote-ref-8)
9. Pour plus de détails consulter l’annexe Swiss Cooperation Programme Colombia 2021-2024. [↑](#footnote-ref-9)
10. La Suisse fait partie des cycles des examens périodiques universels et a rendu son [dernier rapport en 2017](https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/48873.pdf). La création d’une institution nationale des droits de l’homme répond à une recommandation issue de l’EPU et contribuera à améliorer l’analyse et l’identification de risques et de lacunes dans la mise en œuvre nationale de la prévention des violations des droits de l’homme. [↑](#footnote-ref-10)
11. Par exemple le rapport de 2018 : <https://www.dfae.admin.ch/dam/agenda2030/en/documents/laenderbericht-der-schweiz-2018_EN.pdf> [↑](#footnote-ref-11)
12. Une plateforme en ligne de la Confédération « SDGital2030 » régulièrement mise à jour donnera à partir de moitié 2022 une vue d’ensemble des mesures prises depuis 2018. Comme la plateforme n’est pas encore publique, dans l’annexe «Rapport national 2018-2020 pour le SDG 16 (traduction non officielle)» les résultats – surtout au niveau international et en lien avec le traitement du passé ou des domaines d’actions pertinentes - déjà consolidés par objectif, énonçant - si disponible - une appréciation générale, les mesures, en plus de quelques avances et défis sont disponibles. [↑](#footnote-ref-12)
13. Pour des détails concrets, consulter l’annexe Rapport national 2018-2020 pour le SDG 16 (traduction non officielle). [↑](#footnote-ref-13)
14. World Bank Group Strategy for Fragility, Conflict, and Violence 2020-2025, UNDP Strategic Plan 2018-2021. [↑](#footnote-ref-14)
15. [Stratégie Égalité des genres et droits des femmes du DFAE (2017)](https://www.dfae.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/Chancengleichheit/EDA-Strategie-Geschlechtergleichstellung-Frauenrechte_FR.pdf) ; [Stratégie de politique étrangère (2016–2019)](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/Bericht-Aussenpolitische-Strategie2016-2019_fr.pdf) ; [Politique extérieure suisse en matière de santé](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/internationale-beziehungen/schweizer-gesundheitsaussenpolitik.html) ; [Plan d’action de politique étrangère pour la prévention de l’extrémisme violent (2016)](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/Aussenpolitischer-Aktionsplan-PVE160404_FR.pdf) ; [Stratégie droits de l’homme du DFAE (2016–2019)](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/MenschenrechtehumanitaerePolitikundMigration/Strategie-Menschenrechte-160224_FR.pdf) ; **Stratégie pour le traitement du passé et la prévention des atrocités (2017–2020) (document pas public);** [Lignes directrices concernant la protection des défenseurs des droits de l’homme](https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/150415_CH_Lignes_directrices_DDH.pdf) [↑](#footnote-ref-15)
16. Projet actuel: <https://www.eda.admin.ch/deza/en/home/themes-sdc/state-economic-reforms/development-human-rights.html/content/dezaprojects/SDC/en/2014/7F08235/phase2?oldPagePath=/content/deza/en/home/themen/staats-_und_wirtschaftsreformen/menschenrechte.html> [↑](#footnote-ref-16)